

Projet d'échange Geni'Alp - *Génie végétal en rivière de montagne*

FICHE ACTION - CHANTIER PILOTE 1G - ONF



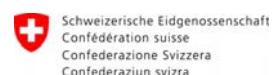
Rhône-Alpes ^{Région}

h e p i a

Haute école du paysage, d'ingénierie
et d'architecture de Genève



Ce projet est cofinancé par l'Union Européenne
(fonds européen de développement régional)



Fiche Action 1G (Chantier 38.G)

Le Bens à La Chapelle-du-Bard (38)

Intérêts du site :

Le site de Saint Hugon présente plusieurs avantages majeurs en terme d'exemplarité pour la construction d'un ouvrage de génie végétal.

Sur le plan de la résistance des ouvrages aux contraintes mécaniques, les conditions de pente et de transport solide sont très contraignantes. Comme de nombreux détracteurs du génie végétal en rivières de montagne remettent en cause ses capacités de résistance dans des conditions torrentielles, la mise en place d'un chantier pilote dans un tel contexte permettrait de faire avancer l'acceptation de ces ouvrages en montagne.

Ce chantier pilote a donc pour objectif de pousser le génie végétal dans ses limites en termes de contraintes mécaniques.

Par ailleurs, l'altitude élevée et le caractère très encaissé de la vallée constituent également des contraintes fortes en terme de végétation. En effet, sur ce site, la période de végétation est courte, les températures relativement contraignantes et le caractère nival du cours d'eau provoque des crues de printemps qui sont également préjudiciables.

Enfin, ce site apparaît comme complémentaire des chantiers pilotes menés sur la partie suisse dans le canton de Vaud. En effet, les sites suisses sont situés en milieux ouverts (pâturages) et disposent de pentes plus faibles. La réalisation simultanée de ces chantiers offrirait ainsi une large gamme de contextes pour la réalisation d'ouvrages de génie biologique en rivière de montagne.


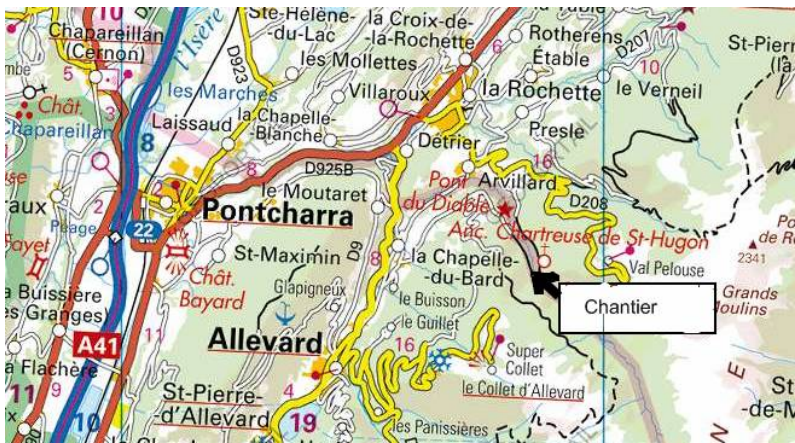
D'autre part, sur le plan pratique, l'ONF est propriétaire des terrains (forêt domaniale) et traitera l'ensemble de l'opération depuis la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et la réalisation (entreprise). Ces éléments font que l'on peut s'affranchir pour ce chantier des délais liés à la consultation des entreprises, choix du maître d'œuvre... Ce chantier pourrait donc être réalisé dès la première année du projet et constituer rapidement un outil de communication et d'appui pour les réalisations ultérieures en ce qui concerne les chantiers pilotes.

Partenariat transfrontalier :

La définition des techniques à mettre en œuvre et des espèces à utiliser sera réalisée de manière conjointe entre l'HEPIA et le CEMAGREF par l'intermédiaire de :

- ✓ Visites et analyse conjointe du site dans son état initial (contraintes en présence, caractéristiques topographiques, hydrauliques et hydrologiques, facteurs d'érosion, végétation présente, ...),
- ✓ Réflexion conjointe sur la conception du projet d'aménagement.

Généralités :

Site 1	
Cours d'eau : Le Bens	
Lieu dit : <i>Baraque de Cohardin</i>	
Altitude : 1248 m	
Commune : La Chapelle-du-Bard	
Département : 38	
Maitre d'ouvrage : ONF	
Personne contactée : Claude BARTHELON (ONF)	
Linéaires : 26 mètres sur 4 m de haut 18 mètres sur 3 mètres de haut	
Plan de situation :	

Critères	
Enjeux sécuritaire	- Route forestière - Plateforme de stockage
Situation en tête de bassin	oui
Régime hydrologique nival ou pluvio-nival	oui
Hétérogénéité des faciès d'écoulement	oui
Pente de profil en long ≥ 1 %	oui
Situation géographique	Massif de Belledonne
Stabilité du fond du lit	Bonne <i>a priori</i>
Commentaires : Forêt domaniale, maîtrise d'œuvre ONF	